
**Procès-verbal de la séance ordinaire du comité exécutif
tenue le mercredi 14 décembre 2011 à 8 h
Salle Peter-McGill, Hôtel de ville**

PRÉSENCES :

M. Gérald Tremblay, Maire de la Ville
M. Michael Applebaum, Président du comité exécutif
M. Richard Deschamps, Vice-président du comité exécutif
M. Alan DeSousa, Vice-président du comité exécutif
Mme Manon Barbe, Membre du comité exécutif
M. Michel Bissonnet, Membre du comité exécutif
Mme Jocelyn Ann Campbell, Membre du comité exécutif
M. Gilles Deguire, Membre du comité exécutif
Mme Mary Deros, Membre du comité exécutif
Mme Helen Fotopulos, Membre du comité exécutif
M. Claude Trudel, Membre du comité exécutif

AUTRES PRÉSENCES :

Mme Colette Fraser, Greffière adjointe
Mme Rachel Laperrière, Directrice générale associée - développement et opérations
M. Serge Lamontagne, Directeur général associé - ressources matérielles et soutien aux arrondissements
Me Jean-François Milot, Avocat chef d'équipe - Direction du greffe
Me Yves Saindon, Greffier de la Ville

Cette séance du comité exécutif est tenue conformément au règlement intérieur de la Ville sur la fixation des séances ordinaires du comité exécutif.

CE11 2046

Il est

RÉSOLU :

d'adopter l'ordre du jour de la séance ordinaire du comité exécutif du 14 décembre 2011.

Adopté à l'unanimité.

10.001

CE11 2047

Il est

RÉSOLU :

d'adopter l'ordre du jour consolidé de l'assemblée ordinaire du conseil municipal du 19 décembre 2011.

Adopté à l'unanimité.

10.002

CE11 2048

Il est

RÉSOLU :

d'adopter l'ordre du jour consolidé de l'assemblée ordinaire du conseil d'agglomération du 22 décembre 2011.

Adopté à l'unanimité.

10.003

CE11 2049

Il est

RÉSOLU :

d'approuver le procès-verbal de la séance ordinaire du comité exécutif tenue le 9 novembre 2011.

Adopté à l'unanimité.

10.004

CE11 2050

Il est

RÉSOLU :

d'autoriser le lancement d'appels d'offres pour la réalisation de lots de travaux dans le cadre de la poursuite de la mise en oeuvre du Projet Bonaventure (phase 1) :

- lot 4 : la construction d'une voie temporaire destinée aux autobus sur l'îlot délimité par les rues Dalhousie, William, Ann et Ottawa;
- lot 5 : la réfection ou le remplacement des utilités publiques et des infrastructures souterraines et l'aménagement des trottoirs sur la rue Duke entre les rues Wellington et Saint-Jacques;

- lot 6 : la réfection ou le remplacement des utilités publiques et des infrastructures souterraines et l'aménagement des trottoirs sur la rue de Nazareth entre les rues Wellington et Saint-Jacques;
- lot 7 : la réfection ou le remplacement des utilités publiques et des infrastructures souterraines (locales et principales) sur la rue Brennan entre les rues Ann et Prince;
- lot 8 : la construction de rampes temporaires permettant le maintien constant des liens entre le centre-ville et le pont de l'autoroute Bonaventure enjambant le canal de Lachine pendant toutes les étapes successives de la mise en œuvre du Projet Bonaventure (phase 1);
- lot 9 : la construction d'un bassin de rétention situé entre les rues William et Saint-Maurice dans le prolongement de la rue Dalhousie.

Adopté à l'unanimité.

20.001 1111009005

CE11 2051

Il est

RÉSOLU :

de recommander au conseil d'agglomération :

- 1 - d'autoriser une dépense de 335 500 \$, taxes incluses, pour la prolongation du contrat avec Les Industries Centaure ltée, par l'entremise du Centre de services partagés du Québec (CG10 0279), pour la période du 31 mars 2011 au 31 mars 2012, pour la fourniture sur demande de munitions de pratique pour le Service de police de la Ville de Montréal, majorant ainsi le montant total du contrat de 332 213,70 \$ à 666 713,70 \$, taxes incluses;
- 2 - d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

20.002 1115104002

CE11 2052

Il est

RÉSOLU :

- 1- d'autoriser la majoration des contrats de 48 702,43 \$, taxes incluses, pour Entreprise de signalisation Sedge ltée et Signotech (CE11 0847) pour l'ajout d'équipements et services supplémentaires requis pour assurer, notamment, la sécurité du public et minimiser les impacts de la présentation des concerts sur la population limitrophe, majorant les contrats :
 - pour Entreprise de signalisation Sedge ltée de 135 727,97 \$ à 162 824,69 \$;
 - pour Signotech de 94 512,18 \$ à 116 117,89 \$.
- 2- d'autoriser un virement de 33 297,49 \$, en provenance de la direction de l'administration vers la direction de la culture et du patrimoine du Service du développement et des opérations, pour la fourniture de biens et de services techniques requis pour la logistique de soutien aux grands événements (concert du groupe U2);

- 3- d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel après avoir opéré le virement budgétaire requis.

Adopté à l'unanimité.

20.003 1110679013

CE11 2053

Il est

RÉSOLU :

de recommander au conseil d'agglomération :

- 1 - d'autoriser la prolongation de l'entente-cadre numéro 355652 conclue avec Sharp Électronique du Canada pour la fourniture sur demande d'équipements d'impression multifonctions, pour une période additionnelle de 12 mois, soit du 1^{er} octobre 2012 au 30 septembre 2013, selon les mêmes termes et conditions stipulés aux documents de l'appel d'offres public 07-10357 (CG07-0321);
- 2 - d'imputer ces dépenses à même les budgets des services corporatifs et des arrondissements et ce, au rythme des besoins à combler.

Adopté à l'unanimité.

20.004 1115085002

CE11 2054

Il est

RÉSOLU :

de recommander au conseil d'agglomération :

- 1 - de conclure deux ententes-cadres, d'une durée de 3 ans avec une option de prolongation d'une ou des ententes pour une période additionnelle de 2 ans, pour la fourniture sur demande de divers véhicules;
- 2 - d'accorder aux firmes ci-après désignées, plus bas soumissionnaires conformes pour chacun des groupes mentionnés en regard de leur nom, le contrat à cette fin, aux prix unitaires de leur soumission conformément aux documents de l'appel d'offres public et au tableau de prix reçus joint au rapport du directeur;

Firmes

Fortier Auto (Montréal) Itée
7265930 Canada inc. / Montréal Chrysler
Dodge Jeep (LaSalle)

Groupes

Groupes 1 et 3
Groupe 2

- 3 - d'imputer ces dépenses de consommation à même les budgets des arrondissements et des services corporatifs, et ce, au rythme des besoins à combler.

Adopté à l'unanimité.

20.005 1113447004

CE11 2055

Il est

RÉSOLU :

de recommander au conseil d'agglomération :

- 1 - de conclure une entente-cadre collective, d'une durée de cinq ans, pour la fourniture sur demande de châssis de camion classe 8;
- 2 - d'accorder à Globocam Montréal inc., plus bas soumissionnaire conforme, le contrat à cette fin, aux prix unitaires de sa soumission, conformément aux documents de l'appel d'offres public 11-11751 et au tableau de prix reçus joint au rapport du directeur;
- 3 - d'imputer ces dépenses de consommation à même les budgets des arrondissements et des services corporatifs, et ce, au rythme des besoins à combler.

Adopté à l'unanimité.

20.006 1113447006

CE11 2056

Il est

RÉSOLU :

de recommander au conseil d'agglomération :

- 1 - de conclure une entente-cadre, d'une durée de 24 mois, pour la fourniture sur demande de chemises d'uniforme pour le SPVM;
- 2 - d'accorder à Chemise Empire, plus bas soumissionnaire conforme, le contrat à cette fin, aux prix unitaires de sa soumission, conformément aux documents de l'appel d'offres public 11-11354 et au tableau de prix reçus joint au rapport du directeur;
- 3 - d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

20.007 1113997008

CE11 2057

Il est

RÉSOLU :

de recommander au conseil d'agglomération :

- 1 - d'accorder, conformément à la loi, un contrat de gré à gré à Motorola Solutions Canada inc., fournisseur exclusif, pour une période de 24 mois, pour la fourniture des services de soutien et d'entretien du réseau de radiocommunications du SIM, aux prix de sa soumission, soit au prix total approximatif de 1 130 682,55 \$, taxes incluses, conformément à l'offre de service de cette firme en date du 9 novembre 2011;
- 2 - d'approuver un projet de convention entre la Ville et Motorola Solutions Canada inc. à cette fin, selon les termes et conditions stipulés audit projet;

3 - d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

20.008 1113490002

CE11 2058

Il est

RÉSOLU :

- 1- de conclure une entente-cadre d'une durée de deux ans pour la fourniture sur demande de services de numérisation de plans et documents de formats variés ;
- 2- d'accorder à MP Reproductions inc., plus bas soumissionnaire conforme, le contrat à cette fin, aux prix unitaires de sa soumission, conformément aux documents de l'appel d'offres public 11-11673 et au tableau de prix reçus joint au rapport du directeur ;
- 3- d'imputer ces dépenses de consommation à même les budgets des arrondissements et des services corporatifs et ce, au rythme des besoins à combler.

Adopté à l'unanimité.

20.009 1115085003

CE11 2059

Il est

RÉSOLU :

de recommander au conseil d'agglomération :

- 1 - de conclure deux ententes-cadres, d'une durée de 24 mois avec deux options de prolongation de un an chacune, pour la fourniture sur demande de divers type de carburants;
- 2 - d'accorder aux firmes ci-après désignées, plus bas soumissionnaires conformes pour les produits mentionnés en regard de leur nom, le contrat à cette fin, aux prix unitaire de leur soumission, conformément aux documents de l'appel d'offres public 11-11737 et au tableau de prix reçus joint au rapport du directeur;

Firmes	Articles
Ultramar ltée	Essence régulière, Mazout #1 et Mazout # 2 Diesel coloré standard Diesel coloré pour génératrice
TransMontaigne Marketing Canada inc	Essence super, Diesel arctique

- 3 - d'imputer les dépenses de consommation à même les budgets des arrondissements, des services corporatifs et des villes liées, et ce au rythme des besoins à combler.

Adopté à l'unanimité.

20.010 1115317007

CE11 2060

Il est

RÉSOLU :

de recommander au conseil municipal :

- 1- d'autoriser une dépense de 2 052 098,11 \$, taxes incluses, pour la construction d'une conduite d'eau secondaire, la reconstruction d'un égout combiné, la démolition partielle d'un égout collecteur existant dans la partie ouest du boulevard Décarie, de la rue Saint-Jacques à l'avenue Crowley (Projet du CUSM – Site Glen), dans l'arrondissement de Côte-des-Neiges–Notre-Dame-de-Grâce, comprenant tous les frais accessoires, incluant le contrôle qualitatif des matériaux, le cas échéant;
- 2- d'accorder à Construction Garnier Itée, plus bas soumissionnaire conforme, le contrat à cette fin, aux prix de sa soumission, soit au prix total approximatif de 1 910 098,11 \$ taxes incluses, conformément aux documents de l'appel d'offres public 1183;
- 3- d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

20.011 1110266037

CE11 2061

Il est

RÉSOLU :

de recommander au conseil municipal :

- 1 - d'autoriser une dépense additionnelle de 16 553,33 \$, taxes incluses, aux fins de l'implantation de Millennium, système intégré de gestion documentaire des Bibliothèques de Montréal;
- 2 - d'approuver à cette fin le projet de modification de la convention de services professionnels intervenue entre la Ville de Montréal et Innovative Interfaces Canada inc. (CM05 0283), majorant ainsi le montant total du contrat de 1 841 446 \$, à 1 857 999,33 \$, taxes incluses;
- 3 - d'imputer cette dépense, après avoir opéré le virement budgétaire requis, conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

20.013 1111213005

CE11 2062

Il est

RÉSOLU :

de recommander au conseil d'agglomération :

- 1 - de conclure une entente-cadre, d'une durée de 36 mois, pour la fourniture de services professionnels d'ergonomie pour améliorer les équipements vestimentaires des policiers et des inspecteurs du Bureau de taxi et du remorquage;

- 2 - d'approuver un projet de convention par lequel Vincent Ergonomie inc., seule firme ayant obtenu la note de passage en fonction des critères de sélection préétablis, s'engage à fournir à la Ville les services professionnels requis, pour une somme maximale de 524 581,89 \$, taxes incluses, conformément aux documents de l'appel d'offres public 11-11354 et selon les termes et conditions stipulés au projet de convention ;
- 3 - d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

20.014 1113997009

CE11 2063

Il est

RÉSOLU :

- 1- d'approuver un projet de convention par lequel BPR-Infrastructures inc., firme ayant obtenu le plus haut pointage final en fonction des critères de sélection préétablis, s'engage à fournir à la Ville les services professionnels requis pour la préparation des plans et devis et la surveillance de l'agrandissement de l'aire d'exploitation du lieu d'enfouissement technique de la Station d'épuration des eaux usées Jean-R.-Marcotte, pour une somme maximale de 129 343,43 \$, taxes incluses, conformément aux documents de l'appel d'offres public 11-11765 et selon les termes et conditions stipulés au projet de convention;
- 2- d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

20.015 1113334055

CE11 2064

Monsieur Gilles Deguire déclare son intérêt et s'abstient de participer aux délibérations et de voter.

Il est

RÉSOLU :

de recommander au conseil d'agglomération :

- 1 - d'approuver un projet de convention par lequel Ernst & Young s.r.l./S.E.N.C.R.L, firme ayant obtenu le plus haut pointage final en fonction des critères de sélection préétablis, s'engage à fournir à la Ville les services professionnels d'accompagnement pour le déploiement du programme de certification des contrôles internes financiers, pour une somme maximale de 1 041 719 \$, taxes incluses, conformément aux documents de l'appel d'offres public numéro 10-11550, le tout selon les termes et conditions stipulés au projet de convention;
- 2 - d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

20.016 1110721001

CE11 2065

Il est

RÉSOLU :

de recommander au conseil municipal :

- 1 - d'autoriser une dépense de 1 975 396,50 \$, taxes incluses, pour la fourniture de services professionnels relativement à la construction d'une nouvelle cour de services dans l'arrondissement Le Sud-Ouest, comprenant tous les frais accessoires, le cas échéant;
- 2 - d'approuver un projet de convention par lequel la firme Services intégrés Lemay et associés inc., en collaboration avec Bouthillette Parizeau et associés inc., Pasquin St-Jean et associés inc. et Roche ltée, Groupe-conseil, firme ayant obtenu le plus haut pointage final en fonction des critères de sélection préétablis, s'engage à fournir à la Ville les services professionnels requis à cette fin, pour une somme maximale de 1 918 434 \$, taxes incluses, conformément aux documents de l'appel d'offres public 11-11616 et selon les termes et conditions stipulés au projet de convention;
- 3 - d'imputer cette dépense, après avoir opéré le virement budgétaire requis, conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

20.017 1110114004

CE11 2066

Il est

RÉSOLU :

de recommander au conseil d'agglomération:

- 1 - d'autoriser une dépense additionnelle de 237 208,71 \$, taxes incluses, pour l'ajustement des services professionnels des phases 1C, 2, 3 et 4 du projet d'aménagement du Quartier des spectacles;
- 2 - d'approuver un projet de convention modifiant la convention de services professionnels intervenue entre la Ville et Consortium SM / Genivar (CG08 0351, modifiée), majorant ainsi le montant total du contrat de 5 435 438,66 \$ à 5 672 647,37 \$, taxes incluses;
- 3 - d'imputer cette dépense, conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

20.018 1113827006

CE11 2067

Il est

RÉSOLU :

de recommander au conseil d'agglomération :

- 1 - d'approuver un projet d'entente d'occupation par laquelle la Ville de Montréal loue de Ville de Mont-Royal, pour une période de 10 ans, à compter du 1^{er} janvier 2012, un local d'une superficie de 783,13 mètres carrés dans l'immeuble situé au 10, avenue Roosevelt et utilisé pour les besoins de la caserne de pompiers numéro 74 du Service de sécurité incendie de la Ville de Montréal, moyennant

un remboursement des frais d'exploitation réels annuels d'environ 58 964,50 \$. La dépense totale des frais d'exploitation pour le terme représente approximativement 589 645 \$;

2 - d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

20.019 1104565004

CE11 2068

Vu la résolution CA11 260368 du conseil d'arrondissement de Rosemont-La Petite-Patrie en date du 7 novembre 2011;

Il est

RÉSOLU :

de recommander au conseil d'agglomération :

d'approuver le projet d'entente de développement entre la Ville et avec Consortium Angus inc. visant la réalisation d'un projet immobilier à vocation résidentielle comportant des logements sociaux et communautaires sur le site de Solotech, selon les termes et conditions stipulés au projet d'acte.

Adopté à l'unanimité.

20.020 1110963077

CE11 2069

Il est

RÉSOLU :

de recommander au conseil d'agglomération :

- 1 - d'approuver le projet d'acte par lequel la Ville acquiert de la Société d'habitation et de développement de Montréal un terrain d'une superficie de 1 588 mètres carrés situé au nord-ouest des rues Ste-Catherine Ouest et Clark, dans l'arrondissement de Ville-Marie, constitué des lots 2 160 630 et 3 264 226 du cadastre du Québec, pour la somme de 1 983 739 \$, plus les taxes applicables, le tout selon les termes et conditions stipulés au projet d'acte;
- 2 - d'approuver une contribution de 749 567 \$ de la Ville à la SHDM pour le remboursement des frais de rétention du terrain;
- 3 - d'imputer ces dépenses, après avoir opéré le virement budgétaire, conformément aux informations financières inscrites au sommaire décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

20.021 1114962008

CE11 2070

Il est

RÉSOLU :

de recommander au conseil municipal :

- 1 - d'approuver le projet d'acte par lequel la Ville de Montréal acquiert de Lafarge Canada inc., un emplacement d'une superficie de 16 531,80 mètres carrés, ainsi que la bâtisse dessus érigée situés au 6150, avenue Royalmount, au sud de l'avenue Royalmount et à l'est de la voie ferrée, dans l'arrondissement de Côte-des-Neiges–Notre-Dame-de-Grâce, constitué du lot 2 090 334 du cadastre du Québec, pour la somme de 3 500 000 \$, plus taxes applicables, le cas échéant, le tout sujet aux termes et conditions stipulés au projet d'acte;
- 2 - d'imputer cette dépense, après avoir opéré le virement budgétaire requis, conformément aux informations financières inscrites au sommaire décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

20.022 1114198003

CE11 2071

Il est

RÉSOLU :

de recommander au conseil municipal :

- 1 - d'approuver un projet d'acte par lequel la Ville de Montréal achète de Les Industries Connaisseur inc. un immeuble bâti situé au 204-206 de la rue Young, dans le secteur Griffintown, constitué du lot 1 853 592 du cadastre du Québec, pour la somme de 2 081 717,36 \$, excluant les taxes, le tout aux termes et conditions stipulés au projet d'acte;
- 2 - d'imputer cette dépense, après avoir opéré le virement budgétaire requis, conformément aux imputations financières inscrites au dossier décisionnel;
- 3 - d'imputer une dépense pour assurer la gestion de l'immeuble pour l'année 2011 conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel;
- 4 - de prévoir que des budgets seront disponibles pour les années 2012 à 2015 pour assurer la gestion de l'immeuble conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

20.023 1110783001

CE11 2072

Il est

RÉSOLU :

de recommander au conseil municipal :

d'approuver le projet d'acte par lequel la Ville de Montréal donne à Maison Plein Cœur une parcelle de terrain d'une superficie de 356,7 mètres carrés, constituée du lot 4 681 770 du cadastre du Québec, située au nord du boulevard de Maisonneuve Est, à l'est de la rue Dorion et au sud de la rue Logan, dans l'arrondissement de Ville-Marie, le tout sujet aux termes et conditions stipulés au projet d'acte.

Adopté à l'unanimité.

20.024 1114962007

CE11 2073

Il est

RÉSOLU :

de recommander au conseil municipal :

- 1 - d'approuver la fermeture et de retirer du registre du domaine public, l'immeuble constitué du lot 1 878 363 du cadastre du Québec;
- 2 - d'approuver un projet d'acte par lequel la Ville vend ledit immeuble à 9104-2523 Québec inc., d'une superficie de 640,1 mètres carrés, situé sur le côté est de la rue Jeanne-d'Arc, au nord de la rue Laurier, dans l'arrondissement de Rosemont–La-Petite-Patrie, pour la somme de 580 000 \$, excluant les taxes, le tout sujet aux termes et conditions stipulés au projet d'acte;
- 3 - d'imputer ce revenu conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

20.025 1110288001

CE11 2074

Il est

RÉSOLU :

de recommander au conseil municipal :

- 1 - d'approuver un projet d'acte par lequel la Ville vend à 9104-2523 Québec inc., un terrain vacant d'une superficie de 828,6 mètres carrés, constitué du lot 4 167 192 du cadastre du Québec, situé du côté nord de la rue Augustin-Cantin, à l'ouest de la rue Shearer, dans l'arrondissement du Sud-Ouest, pour la somme de 590 000 \$, excluant les taxes, le tout sujet aux termes et conditions stipulés au projet d'acte;
- 2 - d'imputer ce revenu conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

20.26 1114602002

CE11 2075

Il est

RÉSOLU :

de recommander au conseil d'agglomération :

- 1 - d'approuver un projet de bail par lequel la Ville loue de La Maison Roger-Beaulieu, pour une période de 9 ans, à compter du 1^{er} avril 2012, un espace d'hébergement d'une superficie d'environ 525 mètres carrés, situé au 6400 rue Clark, à des fins de Centre de répit et de dégrisement, pour une dépense totale de 2 236 943,02 \$, le tout selon les termes et conditions prévus au projet de bail;
- 2 - d'autoriser une dépense de 1 220 129,13 \$, incluant les taxes et les contingences pour les travaux d'aménagement;
- 3 - d'imputer ces dépenses, après avoir opéré le virement budgétaire, conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel;
- 4 - d'ajuster la base budgétaire de la DSTI, conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel. Pour les années suivantes, la facturation immobilière sera ajustée et la Direction de la diversité sociale assumera le loyer à même son enveloppe budgétaire.

Adopté à l'unanimité.

20.027 1114069010

CE11 2076

Il est

RÉSOLU :

de recommander au conseil municipal :

d'approuver l'intervention que la Ville doit effectuer au projet de déclaration de copropriété de « Société en commandite 2-22 », concernant l'immeuble situé à l'intersection de la rue Sainte-Catherine Est et du boulevard Saint-Laurent, laquelle donne suite à l'obligation mentionnée à l'acte de cession publié au bureau de la publicité des droits le 22 octobre 2010 sous le numéro 17 649 153.

Adopté à l'unanimité.

20.029 1114435007

CE11 2077

Il est

RÉSOLU :

de recommander au conseil municipal :

d'approuver une garantie hypothécaire de second rang au montant de 14 168 \$ consentie par Regroupement des centres d'artistes autogérés du Québec inc. (RCAAQ) en faveur de la Ville, relativement à un emplacement situé à l'intersection de la rue Sainte-Catherine Est et du boulevard Saint-Laurent, dans l'arrondissement de Ville-Marie, grevant les lots projetés 4 736 711 et 4 736 726 du cadastre du Québec.

Adopté à l'unanimité.

20.030 1114435014

CE11 2078

Il est

RÉSOLU :

de recommander au conseil municipal :

d'approuver une garantie hypothécaire de second rang au montant de 49 424 \$ consentie par VOX centre de l'image contemporaine (VOX) en faveur de la Ville, relativement à un emplacement situé à l'intersection de la rue Sainte-Catherine Est et du boulevard Saint-Laurent, dans l'arrondissement de Ville-Marie, grevant les lots projetés 4 736 712, 4 736 714 et 4 736 727 du cadastre du Québec.

Adopté à l'unanimité.

20.031 1114435015

CE11 2079

Il est

RÉSOLU :

de recommander au conseil municipal :

d'approuver une garantie hypothécaire de 4^e rang au montant de 62 360 \$ consentie par Radio communautaire francophone de Montréal inc. (CIBL) en faveur de la Ville, relativement à un emplacement situé à l'intersection de la rue Sainte-Catherine Est et du boulevard Saint-Laurent, dans l'arrondissement de Ville-Marie, grevant les lots projetés 4 736 717, 4 736 721, 4 736 723 et 4 736 724 du cadastre du Québec.

Adopté à l'unanimité.

20.032 1114435016

CE11 2080

Il est

RÉSOLU :

de recommander au conseil municipal :

d'approuver une garantie hypothécaire de second rang au montant de 26 684 \$ consentie par Centre d'information Artex Information Centre (ARTEXTE) en faveur de la Ville, relativement à un emplacement situé à l'intersection de la rue Sainte-Catherine Est et du boulevard Saint-Laurent, dans l'arrondissement de Ville-Marie, grevant les lots projetés 4 736 710, 4 736 713 et 4 736 725 du cadastre du Québec.

Adopté à l'unanimité.

20.033 1114435017

CE11 2081

Il est

RÉSOLU :

de recommander au conseil municipal :

d'approuver une garantie hypothécaire de second rang au montant de 15 192 \$ consentie par Vitrine culturelle de Montréal « Vitrine » en faveur de la Ville, relativement à un emplacement situé à l'intersection de la rue Sainte-Catherine Est et du boulevard Saint-Laurent, dans l'arrondissement de Ville-Marie, grevant les lots projetés 4 736 718, 4 736 719, 4 736 720 et 4 736 722 du cadastre du Québec.

Adopté à l'unanimité.

20.034 1114435018

CE11 2082

Il est

RÉSOLU :

de recommander au conseil municipal :

- 1 - d'approuver le projet d'acte par lequel la Ville accorde mainlevée totale du droit de résolution stipulé en sa faveur aux termes de l'acte de cession signé le 21 octobre 2010 et publié au bureau de la publicité des droits de la circonscription foncière de Montréal sous le numéro 17 649 153, mais pour autant seulement que sont visés les lots projetés 4 736 711 et 4 736 726 du cadastre du Québec;
- 2 - d'autoriser monsieur Michel Nadeau, directeur de la Direction des stratégies et transactions immobilières du Service de la concertation des arrondissements et des ressources matérielles, à signer le projet d'acte de mainlevée pour et au nom de la Ville de Montréal.

Adopté à l'unanimité.

20.035 1114435008

CE11 2083

Il est

RÉSOLU :

de recommander au conseil municipal :

- 1 - d'approuver le projet d'acte par lequel la Ville accorde mainlevée totale du droit de résolution stipulé en sa faveur aux termes de l'acte de cession signé le 21 octobre 2010 et publié au bureau de la publicité des droits de la circonscription foncière de Montréal sous le numéro 17 649 153, mais pour autant seulement que sont visés les lots 4 736 712, 4 736 714 et 4 736 727 du cadastre du Québec;
- 2 - d'autoriser monsieur Michel Nadeau, directeur de la Direction des stratégies et transactions immobilières du Service de la concertation des arrondissements et des ressources matérielles, à signer le projet d'acte de mainlevée, pour et au nom de la Ville de Montréal.

Adopté à l'unanimité.

20.036 1114435009

CE11 2084

Il est

RÉSOLU :

de recommander au conseil municipal :

- 1 - d'approuver le projet d'acte par lequel la Ville accorde mainlevée totale du droit de résolution stipulé en sa faveur aux termes de l'acte de cession signé le 21 octobre 2010 et publié au bureau de la publicité des droits de la circonscription foncière de Montréal sous le numéro 17 649 153, mais pour autant seulement que sont visés les lots projetés 4 736 717, 4 736 721, 4 736 723 et 4 736 724 du cadastre du Québec;
- 2 - d'autoriser monsieur Michel Nadeau, directeur de la Direction des stratégies et transactions immobilières du Service de la concertation des arrondissements et des ressources matérielles, à signer le projet d'acte de mainlevée, pour et au nom de la Ville de Montréal.

Adopté à l'unanimité.

20.037 1114435010

CE11 2085

Il est

RÉSOLU :

de recommander au conseil municipal :

- 1 - d'approuver le projet d'acte par lequel la Ville accorde mainlevée totale du droit de résolution stipulé en sa faveur aux termes de l'acte de cession signé le 21 octobre 2010 et publié au bureau de la publicité des droits de la circonscription foncière de Montréal sous le numéro 17 649 153, mais pour autant seulement que sont visés les lots projetés 4 736 710, 4 736 713 et 4 736 725 du cadastre du Québec;

- 2 - d'autoriser monsieur Michel Nadeau, directeur de la Direction des stratégies et transactions immobilières du Service de la concertation des arrondissements et des ressources matérielles, à signer le projet d'acte de mainlevée, pour et au nom de la Ville de Montréal.

Adopté à l'unanimité.

20.038 1114435011

CE11 2086

Il est

RÉSOLU :

de recommander au conseil municipal :

- 1 - d'approuver le projet d'acte par lequel la Ville accorde mainlevée totale du droit de résolution stipulé en sa faveur aux termes de l'acte de cession signé le 21 octobre 2010 et publié au bureau de la publicité des droits de la circonscription foncière de Montréal sous le numéro 17 649 153, mais pour autant seulement que sont visés les lots projetés 4 736 718, 4 736 719, 4 736 720 et 4 736 722 du cadastre du Québec;
- 2 - d'autoriser monsieur Michel Nadeau, directeur de la Direction des stratégies et transactions immobilières du Service de la concertation des arrondissements et des ressources matérielles, à signer le projet d'acte de mainlevée, pour et au nom de la Ville de Montréal.

Adopté à l'unanimité.

20.039 1114435012

CE11 2087

Il est

RÉSOLU :

de recommander au conseil municipal :

- 1 - d'approuver le projet d'acte par lequel la Ville accorde mainlevée totale du droit de résolution stipulé en sa faveur aux termes de l'acte de cession signé le 21 octobre 2010 et publié au bureau de la publicité des droits de la circonscription foncière de Montréal sous le numéro 17 649 153, mais pour autant seulement que sont visés les lots projetés 4 736 715, 4 736 716 et 4 736 728 du cadastre du Québec;
- 2 - d'autoriser monsieur Michel Nadeau, directeur de la Direction des stratégies et transactions immobilières du Service de la concertation des arrondissements et des ressources matérielles, à signer le projet d'acte de mainlevée, pour au nom de la Ville de Montréal.

Adopté à l'unanimité.

20.040 1114435013

CE11 2088

Il est

RÉSOLU :

1 - d'abroger la résolution CE 11 1674;

de recommander au conseil d'agglomération :

2 - d'accorder un soutien financier de 500 000 \$ à Montréal International pour les fins du Fonds de développement international de Montréal (FODIM), pour la période du 1^{er} janvier 2011 au 31 décembre 2012, selon les modalités suivantes : 200 000 \$ d'ici le 31 décembre 2011 et 300 000 \$ d'ici le 31 mars 2012;

3 - d'autoriser Montréal International à utiliser les contributions versées par la Ville dans les années antérieures, mais non utilisées par le FODIM jusqu'à concurrence des montants suivants :

- 300 000 \$ pour l'année 2011;
- 200 000 \$ pour l'année 2012;

4 - d'approuver à cette fin un projet de convention entre la Ville et cet organisme;

5 - d'imputer cette dépense, après avoir opéré le virement budgétaire, conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

20.041 1113267002

CE11 2089

Il est

RÉSOLU :

de recommander au conseil d'agglomération :

1 - d'accorder un soutien financier de 140 000 \$ à l'Office des congrès et du Tourisme du grand Montréal pour le financement d'un partenariat entre la Ville, le gouvernement du Québec et cet organisme dans le cadre de l'Entente MCCCCF-Ville 2011-2012;

2 - d'approuver un projet de protocole d'entente entre la Ville et cet organisme, établissant les modalités et conditions de versement de ce soutien financier;

3 - d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

20.042 1110026002

CE11 2090

Il est

RÉSOLU :

de recommander au conseil d'agglomération:

- 1 - d'entériner la convention signée par le commandant mandataire organisationnel du dossier de violence conjugale et intrafamiliale avec le ministère de la Culture, des Communications et de la Condition féminine, acceptant une subvention de 180 000 \$ dans le cadre du projet « Actions pour éviter les récidives et mieux détecter les risques d'homicides lors des interventions policières en matière de violence conjugale »;
- 2 - d'autoriser l'octroi d'un soutien financier jusqu'à concurrence de 140 000 \$ au Centre d'intervention et de recherche en violence conjugale et familiale Pro-gam inc., organisme à but non lucratif, dans le cadre du projet d'intervention sociojudiciaire auprès des (ex)conjoint(e)s ayant des comportements violents, d'une durée d'un an et d'autoriser le commandant du poste de quartier 30 à signer pour et au nom de la Ville le projet de protocole d'entente à cet effet;
- 3 - d'autoriser un budget supplémentaire de revenus et dépenses de 180 000 \$ pour la réalisation du projet d'intervention sociojudiciaire auprès des (ex)conjoint(e)s ayant des comportements violents;
- 4 - d'imputer ces sommes conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

20.043 1114336002

CE11 2091

Il est

RÉSOLU :

- 1- d'accorder un soutien financier de 50 000 \$ à Segal Centre for Performing Arts / Centre Segal des arts de la scène afin d'appuyer les activités de la saison 2011-2012 du Centre ;
- 2- d'approuver le projet de protocole d'entente entre la Ville de Montréal et cet organisme établissant les modalités et conditions de versement de ce soutien financier ;
- 3- d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

20.044 1110015005

CE11 2092

Il est

RÉSOLU :

de recommander au conseil d'agglomération:

- 1 - d'approuver le projet de convention d'aide financière entre la Ville de Montréal et chacune des villes liées participantes mentionnées ci-après, dans le cadre du programme Climat municipalités :

Ville liée	Population	Montant maximal de l'aide financière (90 % des dépenses admissibles)
- Baie-d'Urfé	3 928	50 000 \$
- Beaconsfield	19 378	71 567 \$
- Côte-Saint-Luc	32 294	87 294 \$
- Dollard-des-Ormeaux	49 445	104 445 \$
- Dorval	18 231	69 847 \$
- Kirkland	20 576	73 364 \$
- Montréal-Est	3 836	50 000 \$
- Montréal-Ouest	5 175	50 263 \$
- Mont-Royal	19 088	71 132 \$
- Pointe-Claire	30 882	85 882 \$
- Sainte-Anne-de-Bellevue	5 265	50 398 \$
- Senneville	961	50 000 \$
- Westmount	20 487	73 231 \$
Total	229 546	887 421 \$

- 2 - d'autoriser la directrice de la Direction de l'environnement et du développement durable à signer ces conventions pour et au nom de la Ville de Montréal.

Adopté à l'unanimité.

20.045 1110891001

CE11 2093

Il est

RÉSOLU :

- 1- d'accorder un soutien financier non récurrent de 50 000 \$ à Robotique FIRST Québec, à même le budget de fonctionnement, pour la réalisation du Festival de robotique FIRST Québec, du 15 au 17 mars 2012, au Stade Uniprix;
- 2- d'approuver un projet de protocole entre la Ville de Montréal et cet organisme, établissant les modalités et conditions de versement de ce soutien financier;
- 3- d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

20.046 1114504002

CE11 2094

Il est

RÉSOLU :

- 1- d'approuver un projet de convention par lequel Acertys, firme ayant obtenu le plus haut pointage final en fonction des critères de sélection préétablis, s'engage à fournir à la Ville de Montréal les services professionnels requis pour la planification et l'organisation de l'ensemble des activités de concertation, d'interaction et de communication qui seront réalisées dans le cadre de l'élaboration du Plan de développement urbain, économique et social (PDUES) des abords du campus Outremont, pour une somme maximale de 171 339,28 \$, taxes incluses, conformément aux documents de l'appel d'offres public 11-11752 et selon les termes et conditions stipulés au projet de convention;
- 2- d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

20.047 1110442004

CE11 2095

Il est

RÉSOLU :

de recommander au conseil municipal :

- 1 - de décréter l'acquisition de gré à gré ou par expropriation, des parties des lots 4 177 733, 1 573 139 et 1 573 765 du cadastre du Québec, montrées aux articles 1, 2 et 3 du plan A-47 Saint-Paul avec bâtisses dessus érigées, aux fins de cour de services municipaux, pour relocaliser la cour de services Eadie ainsi que la Division de l'horticulture de l'arrondissement Le Sud-Ouest;
- 2 - de mandater le Service des affaires juridiques et de l'évaluation foncière pour entreprendre toutes les procédures requises à cette fin;
- 3 - d'autoriser une dépense maximale de 8 325 684,68 \$, taxes incluses, à cette fin;
- 4 - d'imputer cette dépense, après avoir opéré le virement budgétaire requis, conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

30.001 1114313002

CE11 2096

Il est

RÉSOLU :

de donner un accord de principe à la participation financière de la Ville au montant de 3 500 000 \$ en vue de la construction du Centre aquatique de Verdun (arrondissement de Verdun) conditionnellement à :

- la conclusion d'une entente de financement entre la Ville et les gouvernements du Québec et du Canada et/ou du secteur privé ;
- la reconnaissance par l'arrondissement de Verdun du sport régional comme faisant partie de l'offre de service du futur Centre aquatique et, à ce titre, qu'il collabore avec les autres arrondissements pour accueillir la clientèle régionale.

Adopté à l'unanimité.

30.002 1114332004

CE11 2097

Il est

RÉSOLU :

1- d'appuyer les projets de tiers listés ci-dessous, afin que ces derniers puissent bénéficier de l'aide financière du MELS dans le cadre du Programme de soutien aux installations sportives et récréatives – phase II, selon le montant et l'ordre de priorité présentés, et suivant les 17 projets déjà appuyés par le comité exécutif de la Ville de Montréal le 21 septembre 2011 (CE11 1519) :

18. Réfection et mise aux normes de la piscine du Club de natation Valleycrest - OBNL (arrondissement de Pierrefonds) pour une aide financière maximale de 471 000 \$
19. Rénovation de la piscine du Cégep du Vieux Montréal (arrondissement de Ville-Marie) pour une aide financière maximale de 340 675 \$
20. Réfection et mise aux normes de la piscine du Complexe sportif du Collège de Bois-de-Boulogne (arrondissement d'Achatsic-Cartierville) pour une aide financière maximale de 1 397 252 \$.

2- d'appuyer le projet suivant, considérant sa portée nationale et son objectif de développement d'athlètes de haut niveau, selon le montant et l'ordre de priorité présentés, et ce, conditionnellement à ce qu'il soit traité dans le volet 3 du Programme du MELS « Restauration et construction d'installations de sport de haut niveau » :

21. Aménagement de deux terrains de soccer naturel, d'un terrain synthétique et construction d'un pavillon de services du Cégep Marie-Victorin pour l'Académie de l'Impact de Montréal (arrondissements de Montréal-Nord et de Rivière-des-Prairies – Pointe-aux-Trembles) pour une aide financière maximale de 4 000 000 \$.

Adopté à l'unanimité.

30.003 1114265005

CE11 2098

Il est

RÉSOLU :

de recommander au conseil municipal :

de mandater le directeur de la Direction des stratégies et transactions immobilières (DSTI) pour encaisser la lettre de garantie bancaire dans les meilleurs délais, si au 31 décembre 2011, le directeur de la DSTI n'a pas reçu la confirmation que les travaux ont repris dans le cadre de la vente en 2006 des immeubles situés au 700, 800 et 810, rue Saint-Antoine Est.

Adopté à l'unanimité.

30.004 1114069016

CE11 2099

Il est

RÉSOLU :

- 1- de mandater l'Office de consultation publique de Montréal pour tenir une consultation publique sur l'état de l'agriculture urbaine à Montréal, conformément aux dispositions de l'annexe B du Règlement sur la Charte montréalaise des droits et responsabilités et sur le droit d'initiative;
- 2- de mandater la Direction générale de confier à la Direction des grands parcs et du verdissement la responsabilité d'agir à titre d'unité administrative responsable dans le présent dossier, selon les modalités de collaboration prévues dans l'intervention de cette direction.

Adopté à l'unanimité.

30.005 1113599006

CE11 2100

Il est

RÉSOLU :

- 1- de ratifier la dépense de 6 794,13 \$ relative au déplacement, du 23 au 28 octobre 2011, de M. Gérald Tremblay, maire de Montréal, à Erevan, en Arménie, dans le cadre de la 31^e Assemblée générale annuelle de l'Association internationale des maires francophones (AIMF) et d'échanges bilatéraux entre Erevan et Montréal;
- 2- d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

30.006 1115287008

CE11 2101

Il est

RÉSOLU :

- 1- de ratifier la dépense de 5 460,21 \$ relative au déplacement, du 15 au 19 novembre 2011, de M. Gérald Tremblay, maire de Montréal, à Séoul, en Corée du Sud, dans le cadre de l'Assemblée générale du Réseau des villes créatives UNESCO, et à Busan, afin de prendre part à des échanges bilatéraux;
- 2- d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

30.007 1115287009

CE11 2102

Il est

RÉSOLU :

- 1 - de mandater la Direction générale pour accompagner le Bureau de la présidence du conseil dans sa démarche d'appel d'offres pour les fins de la webdiffusion en direct des séances du conseil;
- 2 - d'autoriser un virement budgétaire de 15 000 \$, pour 2012, en provenance du budget des dépenses générales d'administration de compétence locale vers le budget du Bureau de la présidence du conseil;
- 3 - d'imputer ce virement conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel;
- 4 - d'ajuster, à compter de 2013, le budget de fonctionnement du Bureau de la présidence du conseil d'un montant de 15 000 \$, pour les fins de la webdiffusion en direct des séances du conseil;
- 5 - de déposer, à la prochaine assemblée du conseil municipal, la réponse du comité exécutif au rapport de la Commission de la présidence du conseil sur l'évaluation du projet-pilote de webdiffusion en direct des séances du conseil.

Adopté à l'unanimité.

30.009 1112714020

CE11 2103

Il est

RÉSOLU :

- 1- d'autoriser une dépense de 66 453,76 \$, taxes incluses, pour la rétention de services professionnels pour les interfaces entre le nouveau système d'administration de régimes de retraite « ARIEL » et le système de paie des retraités « SIMON » dans le cadre du projet d'implantation du système d'administration de régimes de retraite, conformément à l'entente-cadre intervenue entre la Ville et DMR Conseil, une division de Fujitsu conseil (Canada) inc. (CG08 0108) ;
- 2- d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

30.010 1110626003

CE11 2104

Il est

RÉSOLU :

- 1- d'autoriser une dépense de 148 327,12 \$ pour rembourser les dépenses d'entretien de la caserne no 55 à Pointe-Claire ;
- 2- d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

30.011 CTC1114565005

CE11 2105

Il est

RÉSOLU :

- 1- d'approuver la modification du règlement hors cour entre Le Groupe D3 inc. et la Ville de Montréal faisant suite à une action en dommages et intérêts et visant la vente ultérieure de terrains pour la construction de 100 unités d'habitation ;
- 2- d'autoriser la signature de la modification de la transaction intervenue le 17 juin 2008 entre le Groupe D3 inc. et la Ville jointe au sommaire décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

30.012 1110827003

CE11 2106

Il est

RÉSOLU :

- 1- de modifier l'imputation de dépenses non capitalisables à la Direction des Transports du Service du développement et des opérations pour les transférer au budget de fonctionnement;
- 2- d'approuver les virements budgétaires requis pour couvrir les dépenses non capitalisables de la Direction des transports et de la Direction des grands parcs et du verdissement et des besoins additionnels pour permettre aux équipes de la Direction des transports de compléter des mandats indispensables d'ici la fin de l'année, ainsi que de respecter des engagements contractuels pour 2011 pour un montant total de 925 000 \$.

Adopté à l'unanimité.

30.013 1115384001

CE11 2107

Il est

RÉSOLU :

d'édicter, en vertu de l'article 22 du Règlement sur les véhicules hippomobiles (R.R.V.M., chapitre V-1) l'ordonnance numéro 64 jointe au présent extrait de résolution et identifiée par la greffière adjointe relative au nombre de permis de propriétaires exploitants.

Adopté à l'unanimité.

40.001 1110083011

CE11 2108

Il est

RÉSOLU :

d'édicter, en vertu de l'article 18 du Règlement sur la subvention à la rénovation résidentielle pour la réalisation de travaux ciblés (03-006), l'ordonnance numéro 5 jointe au présent extrait de résolution et identifiée par la greffière adjointe relative à l'ajout de forfaits concernant la démolition de bâtiments accessoires.

Adopté à l'unanimité.

40.002 1110196005

CE11 2109

Il est

RÉSOLU :

d'inscrire à l'ordre du jour du conseil municipal, pour avis de motion, le règlement intitulé « Règlement autorisant un emprunt complémentaire de 2 000 000 \$ afin de finaliser la construction du Planétarium Rio Tinto Alcan », et d'en recommander l'adoption à une séance subséquente.

Adopté à l'unanimité.

40.003 1110348006

CE11 2110

Vu la recommandation de la Commission de la sécurité publique en date du 12 octobre 2011;

Il est

RÉSOLU :

d'inscrire à l'ordre du jour du conseil municipal, pour avis de motion, le règlement intitulé « Règlement sur la prévention des incendies », et d'en recommander l'adoption à une séance subséquente.

Adopté à l'unanimité.

40.004 1111910006

CE11 2111

Vu la recommandation de la Commission de la sécurité publique en date du 12 octobre 2011 ;

Il est

RÉSOLU :

d'inscrire à l'ordre du jour au conseil d'agglomération, pour avis de motion, le règlement intitulé « Règlement sur le service de sécurité incendie de Montréal », et d'en recommander l'adoption à une séance subséquente.

Adopté à l'unanimité.

40.005 1111910005

CE11 2112

Il est

RÉSOLU :

d'inscrire à l'ordre du jour du conseil municipal, pour avis de motion, le règlement intitulé « Règlement modifiant le Règlement sur la subvention à la rénovation et à la démolition-reconstruction résidentielles (03-013) », et d'en recommander l'adoption à une séance subséquente.

Adopté à l'unanimité.

40.006 1110196004

CE11 2113

Il est

RÉSOLU :

de recommander au conseil municipal :

d'inscrire à l'ordre du jour du conseil municipal, pour avis de motion, le règlement intitulé « Règlement modifiant le Règlement sur la subvention à l'accession à la propriété (03-168) », et d'en recommander l'adoption à une séance subséquente.

Adopté à l'unanimité.

40.007 1110196003

CE11 2114

Vu la résolution CA11 30 12 0479 du conseil d'arrondissement de Rivière-des-Prairies-Pointe-aux-Trembles en date du 6 décembre 2011;

Il est

RÉSOLU :

de recommander au conseil municipal :

d'autoriser le greffier à émettre une attestation de non objection requises en vertu de l'article 32.3 de la *Loi sur la qualité de l'environnement* (L.R.Q., c. Q-2) en vue de la construction de conduites d'aqueduc ainsi que de conduites d'égouts pluvial et sanitaire dans le cadre des travaux des phases 7 et 11 du développement résidentiel Faubourg Pointe-aux-Prairies.

Adopté à l'unanimité.

40.008 1114642015

CE11 2115

Vu la résolution CA 11 30 12 0480 du conseil d'arrondissement de Rivière-des-Prairies-Pointe-aux-Trembles en date du 6 décembre 2011;

Il est

RÉSOLU :

de recommander au conseil municipal :

d'autoriser le greffier à émettre une attestation de non-objection requise par l'article 32.3 de la *Loi sur la qualité de l'environnement* (L.R.Q., c. Q-2) en vue de la construction d'infrastructures souterraines (égouts et aqueduc) et de surface (trottoirs, lampadaires et arbres) en bordure du projet résidentiel sur la contre-allée de la rue Sherbrooke, entre la rue Delphis-Delorme et la 91^e Avenue à Pointe-aux-Trembles.

Adopté à l'unanimité.

40.009 1114642016

CE11 2116

Il est

RÉSOLU :

- 1- d'entériner l'accord de principe relatif à l'harmonisation des régimes de retraite des fonctionnaires intervenu entre la Ville de Montréal et le Syndicat des fonctionnaires municipaux (SCFP) ;
- 2- d'autoriser le directeur principal du Service du capital humain à signer ladite entente pour et au nom de la Ville de Montréal ;
- 3- d'approuver les réaménagements budgétaires requis, sous réserve de l'adoption du Règlement modifiant le Règlement du régime de retraite des fonctionnaires de la Ville de Montréal et d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au sommaire décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

50.001 1110314001

CE11 2117

Le conseiller Gilles Deguire déclare son intérêt et quitte la séance afin de s'abstenir de participer aux délibérations et de voter.

Il est

RÉSOLU :

de prendre connaissance du rapport de la Commission permanente sur l'examen des contrats dans le cadre du mandat SMCE110721001 : Accorder un contrat de services professionnels à Ernst & Young s.r.l./S.E.N.C.R.L. pour la fourniture des services d'accompagnement dans le déploiement du programme de certification des contrôles internes de la Ville pour une somme maximale de 1 041 719 \$, taxes incluses - Appel d'offres public 10-11550 (4 soumissionnaires) .

Adopté à l'unanimité.

60.001 1113624006

CE11 2118

Il est

RÉSOLU :

de prendre acte du rapport de la Commission permanente sur l'examen des contrats dans le cadre du mandat SMCE113447004 - Conclure avec les firmes Fortier Auto (Montréal) Itée (6 808 841,55 \$) et 7265930 Canada inc. / Montréal Chrysler Dodge Jeep (LaSalle) (8 442 902,37 \$) , des ententes-cadres collectives d'une durée de trois (3) ans avec une option de renouvellement de deux ans, pour la fourniture, sur demande, de divers véhicules suite à l'appel d'offres public no 11-11756 (13 soum.).

Adopté à l'unanimité.

60.002 1113624007

CE11 2119

Il est

RÉSOLU :

de prendre acte du rapport de la Commission permanente sur l'examen des contrats dans le cadre du mandat SMCE110114004 - Accorder un contrat de services professionnels aux firmes Services intégrés Lemay et associés inc., Bouthillette Parizeau et associés inc., Pasquin St-Jean et associés inc. et Roche Itée, Groupe-conseil pour la fourniture de services professionnels en architecture et en ingénierie relativement à la construction d'une nouvelle cour de services dans l'arrondissement Le Sud-Ouest pour une somme maximale de 1 918 434 \$, taxes incluses - Appel d'offres public 11-11616 - six (6) soumissionnaires - Approuver un projet de convention à cette fin - Autoriser une dépense de 1 975 396,50 \$, taxes incluses.

Adopté à l'unanimité.

60.003 1113624009

CE11 2120

Il est

RÉSOLU :

de prendre acte du rapport de la Commission permanente sur l'examen des contrats dans le cadre du mandat SMCE115317007 - Conclure avec les firmes TransMontaigne Marketing Canada inc. (2 928 874,58 \$) et la firme Ultramar ltée (30 734 514,17 \$) des ententes-cadres collectives pour la fourniture, sur demande, d'essence super sans plomb, régulière sans plomb, mazout, diesel coloré pour génératrice, diesel arctique, et diesel coloré standard pour une période de deux ans avec possibilité de deux renouvellements annuels suite à l'appel d'offres public 11-11737 (2 soum.).

Adopté à l'unanimité.

60.004 1113624010

CE11 2121

Il est

RÉSOLU :

de prendre acte du rapport de la Commission permanente sur l'examen des contrats dans le cadre du mandat SMCE114962008 - Approuver le projet d'acte par lequel la Ville de Montréal acquiert de la Société d'habitation et de développement de Montréal, un terrain d'une superficie de 1 588 m² situé au nord-ouest des rues Ste-Catherine Ouest et Clark, dans l'arrondissement de Ville-Marie pour un montant total de 2 733 306 \$ plus taxes applicables.

Adopté à l'unanimité.

60.005 1113624011

CE11 2122

Il est

RÉSOLU :

de prendre acte du rapport de la Commission permanente sur l'examen des contrats dans le cadre du mandat SMCE110783001 - Approuver un projet d'acte par lequel la ville achète de Les Industries Connaisseur inc. un immeuble bâti localisé au 204-206 de la rue Young dans le secteur Griffintown, pour un montant de 2 081 717,36 \$ excluant les taxes de vente.

Adopté à l'unanimité.

60.006 1113624012

CE11 2123

Il est

RÉSOLU :

de prendre acte du rapport de la Commission permanente sur l'examen des contrats dans le cadre du mandat SMCE114198003 - Approuver le projet d'acte par lequel la Ville de Montréal acquiert de Lafarge Canada inc., un emplacement d'une superficie de 16 531,80 m², ainsi que la bâtisse dessus érigée, sise au numéro 6150, avenue Royalmount, à Montréal, au sud de l'avenue Royalmount et à l'est de la voie ferrée, dans l'arrondissement de Côte-des-Neiges - Notre-Dame-de-Grâce, pour un montant de 3 500 000 \$.

Adopté à l'unanimité.

60.007 1113624013

CE11 2124

Il est

RÉSOLU :

de prendre acte du rapport de la Commission permanente sur l'examen des contrats dans le cadre du mandat SMCE113447006 - Conclure avec la firme Globocam Montréal inc., une entente-cadre collective d'une durée de 5 ans pour la fourniture, sur demande, de châssis de camion de classe 8 de marque Freightliner, suite à l'appel d'offres public no. 11-11751 (3 soum.) (Montant estimé : 24 029 305,94 \$).

Adopté à l'unanimité.

60.008 1113624008

Levée de la séance à 12 h 17

70.001

Les résolutions CE11 2046 à CE11 2124 consignées dans ce procès-verbal sont considérées signées comme si elles l'avaient été une à une.

Michael Applebaum
Président du comité exécutif

Yves Saindon
Greffier de la Ville